

**Règlement technique et de sécurité (RTS) des épreuves cyclistes  
soumises à déclaration préfectorale\* se déroulant sur la voie publique**

*\* Toutes manifestations qui constituent des épreuves, courses ou compétitions sportives comportant un chronométrage.*

**Informations sur la manifestation**

Nature de la manifestation :

- Cycle sportive
- B.R.S
- Cyclocross
- Course VTT

Nom de l'épreuve : .....

Date(s) de l'épreuve : .....

Lieu(x) de départ: ..... Département(s): .....

Lieu(x) d'arrivée : ..... Département(s) : .....

**Identification de l'organisateur**

Association UFOLEP : .....

Adresse du siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Courriel : .....

**Caractéristiques de l'épreuve**

- Course en ligne - distance : .....
- Course en circuit - longueur : ..... nombre de tours : .....
- Course par étapes - nombre d'étapes : .....
- Contre la montre       en individuel       par équipe

Nombre de concurrents et/ ou d'équipes attendus : .....

Présence de concurrents non licenciés UFOLEP :       oui       non

Participants identifiés par un moyen visuel :  dossard       plaque de cadre       autre

**Eléments obligatoires à faire figurer dans votre règlement d'épreuve :**

- Les cycloportifs seront tenus de respecter le Code de la route et ne devront emprunter que la moitié droite de la chaussée, les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents.
- Les participants doivent obligatoirement présenter une licence UFOLEP Cycle en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités cyclistes en compétition datant de moins de 1 an.
- Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.
- Les cycloportifs devront laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament, puissent doubler.
- Tout cycloportif se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve.
- Il est interdit de tirer ou pousser un cycloportif ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

**Catégories au départ :**

Catégories (rayer les mentions inutiles)	Distance maximale à parcourir (RTS)	Kilomètres à parcourir lors de l'épreuve	Heures de départ	Nombre de tours
1	90 km			
2	80 km			
3	70 km			
GS	50 km			
Féminines	50 km			
15/16 ans (masculins)	50 km			
15 / 16 ans (féminins)	40 km			
13/14 ans	25 km			
11 / 12 ans	10-12 km			

**Véhicule d'accompagnement (voiture, motos)**

Nombre et types de véhicules officiels de l'organisation : .....

Nombre et types de véhicules pour les commissaires de course: .....

**Signalétique**

- Fléchage au sol       Panneaux d'indication       Signalisation des zones dangereuses

**Signaleurs**

- Oui      Nombre:.....       Non

- Port du gilet haute visibilité
- Signalisation temporaire K10
- Vérification de la détention du permis de conduire
- Les signaleurs seront placés aux endroits jugés dangereux et en fonction des indications notifiées dans la déclaration

**Moyens de protection du public :**

- Mise en place de barrières eUou de rubalises en nombre suffisant pour le départ et l'arrivée de la manifestation  
 Commissaires présents sur et aux abords de la ligne d'arrivée

**Dispositif prévisionnel de secours**

**Un poste de secours est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve**

Organisme présent (association agréée ou service) : .....

Nombre de postes de secours : .....

Effectifs et qualifications :

- Secouristes: .....
- PSC 1 (ex. AFPS): .....
- Autre: .....

**Type de dispositif:**

Mobile

Fixe (préciser le lieu): .....

**Ambulance(s)**

Oui (préciser le nombre): .....  Non

**Médecin(s) présent(s) sur la course**

Oui (préciser le(s) nom(s)) : .....  Non

**Je confirme que tous les engagé(e)s à l'épreuve ont pris connaissance ou reçu le règlement particulier avant le début de la manifestation par un document remis en main propre ou lors de leur inscription sur le site internet d'engagement.**

**Renseignement généraux :**

L'UFOLEP organise plusieurs types d'épreuve sur la voie publique :

Les Brevets de Randonneurs Sportifs (BRS) sont des épreuves cyclistes de masse et d'endurance, comportant la mesure des performances individuelles et l'édition de classements.

Les épreuves cycloportives (courses en ligne, courses en circuit, nocturnes, courses à étapes, contre la montre), sont des épreuves cyclistes comportant la mesure des performances individuelles et l'édition de classements. Le nombre de participants est limité.

Toutes les épreuves organisées sous l'égide de l'UFOLEP doivent respecter les règlements techniques émanant de la Commission Nationale des Activités Cyclistes, validés par le Comité Directeur National UFOLEP (catégories de valeur et d'âges, kilométrage maximal pour les différentes catégories, etc.)

Ces mêmes règlements respectent les normes techniques de la fédération délégataire et de l'UCI.

Conformément aux dispositions du Code du Sport, l'organisateur devra souscrire auprès d'une compagnie d'assurance, les garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile en tant qu'organisateur, celle des participants (licenciés UFOLEP ou non) et des préposés.

**Le port du casque à coque rigide est obligatoire en compétition, à l'échauffement comme à l'entraînement.**

La structure mise en place doit être adaptée à l'importance de l'épreuve et à la nature du parcours.

Pour rappel :

	Circuit = ou < 10km	Circuit >10km	Ville à ville ou par étapes
<b>Signaleurs statiques ou à moto aux points stratégiques où il faut rendre l'épreuve prioritaire</b>	OUI	OUI	OUI
<b>Deux secouristes titulaires de l'AFPS</b>	OUI	OUI	OUI
<b>Ambulance</b>	NON	OUI	OUI
<b>Médecin</b>	NON	Joignable et disponible	OUI
<b>Dispositif de secours</b>	OUI	OUI	NON

**Avertissement** : la responsabilité du demandeur est engagée en ce qui concerne l'exactitude des informations qu'il transmet.

Fait à ....., le .....

Signature du président du club organisateur  
(Nom et qualité, cachet du club le cas échéant)

**UNIQUEMENT POUR LES MANIFESTATIONS AYANT LIEU SUR LA VOIE PUBLIQUE OU OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE ET SOUMISES A DECLARATION PREFERATORALE (cyclosporives, brevets sportifs) :**

L'envoi de ce document au comité départemental FFC de votre département doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi doit être jointe à votre dossier de demande d'autorisation préfectorale.

En l'absence de réponse de la fédération délégataire, la procédure d'instruction de la demande d'autorisation n'est donc pas bloquée et doit se poursuivre.

L'avis n'est pas réputé favorable, mais seulement rendu, ce qui juridiquement suffit, étant donné qu'il ne s'agit que d'un avis consultatif, qui ne lie pas l'autorité préfectorale.

Vous êtes alors invité à consulter le service de l'Etat chargé des sports au niveau du Département.

**POUR VOTRE INFORMATION dorénavant,**

**L'avis favorable ne sera délivré qu'à réception de ce règlement et de la totalité du dossier par lettre recommandée du club organisateur à l'adresse suivante :**

**CD 16 : Mr Christian GAUTHIER**  
**20 rue Jacques Brel 16730 LINARS**  
**06 79 01 19 73 [christiangauthier@cegetel.net](mailto:christiangauthier@cegetel.net)**

MINISTÈRE DES SPORTS

## MANIFESTATIONS SPORTIVES NON MOTORISÉES<sup>1</sup>

### Déclaration des manifestations de cyclisme (compétitions) qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation

(Articles R. 331-6 à R. 331-11 et A. 331-2 à A. 331-5 et A. 331-37 à A. 331-42 du code du sport)

Vous organisez, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique, une manifestation de cyclisme ne comprenant pas la participation de véhicule terrestre à moteur.

La réglementation vous impose de remplir une déclaration si votre manifestation constitue soit une épreuve, course ou compétition comportant un chronométrage, un classement, en fonction notamment soit de la plus grande vitesse réalisée, soit d'une moyenne imposée, ou un horaire fixé à l'avance.

#### LE (OU LES) ORGANISATEURS

Personne physique

Personne morale

Organisateur : \_\_\_\_\_

Fédération d'affiliation : \_\_\_\_\_

Nom(s) et prénom(s) du déclarant : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Commune : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

Adresse électronique (en lettres capitales) : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

#### LE COORDONNATEUR SÉCURITÉ

Nom(s) et prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Commune : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

Adresse électronique (en lettres capitales) : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Manifestations ne comportant pas de véhicule terrestre à moteur

### INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation : \_\_\_\_\_

Lieu de l'organisation : \_\_\_\_\_

Date(s) et horaire(s) de la manifestation : \_\_\_\_\_

Discipline(s) concernée(s) : \_\_\_\_\_

#### Type de manifestation :

Course en circuit : OUI  NON

Course en ligne : OUI  NON

Course par étapes : OUI  NON  Nombre d'étapes : \_\_\_\_\_

Epreuve de masse (cyclo-sportive) : OUI  NON

Nombre maximal de participants : \_\_\_\_\_

Nombre de véhicules d'accompagnement, le cas échéant : \_\_\_\_\_

Nombre approximatif de spectateurs attendus : \_\_\_\_\_

#### CALENDRIER :

L'épreuve est-elle inscrite au calendrier :

De la Fédération Française de Cyclisme (FFC)

De la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC)

D'une Fédération affinitaire - à préciser : \_\_\_\_\_

Autre - à préciser : \_\_\_\_\_

### INFORMATIONS SUR LE RÉGIME DE CIRCULATION DEMANDÉ POUR LA MANIFESTATION

Articles R. 411-30 et R. 414-3-1 du code de la route

#### COMPETITION

Usage exclusif temporaire de la chaussée

OU

Usage privatif de la chaussée

*1 seul choix possible*

#### EPREUVE DE MASSE (CYCLOSPORTIVE...)

Strict respect du code de la route

Priorité de passage de la chaussée

Usage exclusif temporaire de la chaussée

Usage Privatif de la chaussée

*1 ou plusieurs choix possibles*

**INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ DE LA MANIFESTATION**

**Véhicules d'accompagnement :**

Présence d'un véhicule d'ouverture de la bulle course?.....  Oui .....  Non

Présence d'un véhicule pilote (véhicule« tête de course ») ?.....  Oui .....  Non

Présence d'un véhicule de fin de course ? .....  Oui .....  Non

Présence d'autres véhicules d'organisation (auto ou moto) ? .....  Oui .....  Non

**Signaleurs :**

Nombre de signaleurs : .....

En postes fixes: .....

Mobile en voitures : .....

Mobile à motocyclettes : .....

**Forces de l'ordre :**

Disposerez-vous d'un encadrement de la police municipale ? .....  Oui .....  Non

Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés :

---

---

---

Avez-vous passé une convention avec la police nationale ou la gendarmerie ?.....  Oui .....  Non

Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés en joignant, dans la mesure du possible la convention :

---

---

---

## **DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE L'ORGANISATEUR**

**Je soussigné (prénom, nom et qualité) :**

organisateur et responsable de la manifestation décrite ci-dessus, certifie l'exactitude des renseignements concernant cette épreuve.

**Je reconnais être débiteur envers l'État et les collectivités territoriales des redevances représentatives du coût de la mise en place du service d'ordre particulier nécessaire pour assurer la sécurité des spectateurs et de la circulation lors du déroulement de la manifestation ainsi que, le cas échéant, de sa préparation.**

**Je m'engage à prendre à ma charge, le cas échéant, les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion de l'épreuve, ainsi que les frais de secours nécessités par celle-ci, et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à moi-même ou à mes préposés.**

**J'atteste avoir effectué les demandes d'arrêtés de circulation et de stationnement auprès des maires des communes traversées, ainsi que du Conseil départemental, et je m'engage à produire les arrêtés fixant le régime de passage de la course sur leur territoire.**

**Je prends l'engagement de fournir une attestation de police d'assurance couvrant ma responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci. Cette attestation de police d'assurance doit être présentée à l'autorité administrative au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation. (article A. 331-2 du code du sport).**

**J'atteste avoir pris connaissance des règles techniques de sécurité de la Fédération française de cyclisme afin d'adapter le dispositif de secours et de sécurité à la manifestation que je déclare.**

**Je m'engage, le cas échéant, à communiquer à la préfecture, les attestations signées relatives à la présence d'une ambulance et d'un médecin ou de tout dispositif de secours.**

**J'atteste que les signaleurs engagés pour la surveillance des points sensibles de la course sont majeurs, titulaires d'un permis de conduire en cours de validité le jour de la manifestation et répondent aux critères exigés par la circulaire interministérielle portant simplification réglementaire des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre.**

**Je m'engage à m'assurer que les participants sont reconnus aptes physiquement et que les mineurs sont, en outre, munis d'une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux, ou d'une licence sportive.**

**Je m'engage à annuler la manifestation en cas de conditions météorologiques défavorables.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS PRATIQUES

### A QUI ADRESSER LA DÉCLARATION ? :

L'organisateur dépose une déclaration auprès :

- ☒ Du maire ou, à Paris, du préfet de police, si la manifestation se déroule sur le territoire d'une seule commune (1) ;
- ☒ Du préfet de département, si la manifestation se déroule sur le territoire de plusieurs communes situées dans un même département (2) ;
- ☒ Du préfet de chacun des départements parcourus par la manifestation, si celle-ci se déroule sur le territoire de plusieurs départements et, également, du ministre de l'Intérieur si le nombre de ces départements est de vingt ou plus (3) ;
- ☒ Du préfet du département d'entrée en France, si la manifestation est en provenance de l'étranger. Les dispositions des (2) et (3) sont applicables à une telle manifestation si elle se déroule également sur le territoire d'un ou de plusieurs départements autres que le département d'entrée en France (4).

### PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DÉCLARATION :

- Le dossier technique de la manifestation qui respecte les RTS (règles techniques et de sécurité) édictées par la fédération française de cyclisme. A télécharger à l'adresse : <https://www.ffc.fr/clubslicenciersorganisateur/>;
- L'avis de la fédération délégataire ou la saisine de la fédération<sup>2</sup> ;
- La liste des signaleurs ;
- Pour chaque parcours de la manifestation, fournir :
  - un itinéraire détaillé incluant le plan des voies empruntées et la liste de ces voies. Indiquer sur le plan les éventuels points de rassemblement ou de contrôles préalablement définis et la plage horaire de passage estimée ainsi que la localisation des emplacements des signaleurs par carrefour (Il y aura autant de pictogrammes que de signaleurs prévus) ;
- L'attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur OU une déclaration sur l'honneur engageant l'organisateur à fournir cette attestation à l'autorité administrative au plus tard six jours avant le début de la manifestation.
- Si la manifestation traverse des propriétés privées, une attestation de chaque propriétaire donnant leur accord au passage de la manifestation sur leur propriété.

### DÉLAIS DE DÉPOT :

Tout dossier *Cerfa* de déclaration de manifestation sportive avec classement ou chronométrage est adressé deux mois au moins avant le déroulement de la manifestation ou trois mois avant lorsque la manifestation se déroule sur le territoire de plusieurs départements.

---

<sup>2</sup> Faute d'avoir été émis dans un délai d'un mois par la fédération, l'avis est réputé favorable.

Sont dispensés de cette formalité :

- Les organisateurs membres de la fédération sportive délégataire compétente dès lors que la manifestation est inscrite au calendrier de cette dernière.
- Les fédérations sportives agréées, leurs organes régionaux ou départementaux et leurs membres, dès lors qu'il existe une convention dans la discipline faisant l'objet de la manifestation.

Tableau récapitulatif des délais de dépôt :

Documents	Détail
<b>Délai de 2 mois avant la manifestation</b>	
<b>Le cerfa incluant:</b>	
<p><b>Le dossier type à télécharger sur:</b>  <a href="https://www.ffc.fr/clubslicenciesorganisateur/">https://www.ffc.fr/clubslicenciesorganisateur/</a></p>	
<p><b>L'avis de la fédération délégataire ou la saisine de la fédération</b></p>	<p>Pour les manifestations non inscrites au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme et ou de ses organes déconcentrés, l'avis de la fédération délégataire concernée ou, à défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception, de la demande d'avis déposée auprès de celle-ci.</p>
<p><b>Plan détaillé</b></p>	<p>A l'échelle adaptée, des voies et des parcours empruntés précisant le positionnement des <b>signaleurs</b>, des <b>secours</b>, des <b>passages délicats</b> et les éventuelles déviations mises en place. Pour vous aider à réaliser ces plans, vous pouvez utiliser ces outils:  <b>Viamichelin</b> : <a href="http://www.viamichelin.fr/">http://www.viamichelin.fr/</a>  <b>Mappy</b> : <a href="http://fr.mappy.com/">http://fr.mappy.com/</a> <b>Google Earth</b> : <a href="http://www.google.fr/intl/fr/earth/index.html">http://www.google.fr/intl/fr/earth/index.html</a>  <b>Géoportail</b> : <a href="http://www.geoportail.gouv.fr/accueil">http://www.geoportail.gouv.fr/accueil</a></p> <p>Pour les épreuves en lignes, les emplacements des signaleurs pourront être indiqués sur l'itinéraire détaillé rédigé du parcours pour une meilleure lisibilité.</p>
<p><b>L'attestation de chaque propriétaire</b></p>	<p>Si la manifestation traverse des propriétés privées, une attestation de chaque propriétaire donnant leur accord au passage de la manifestation sur leur propriété</p>
<b>Délai de 3 semaines avant la manifestation</b>	
<b>Attestations de présence des secouristes</b>	
<p><b>Si obligation:</b>  - Attestation médecin  - Attestation ambulance</p>	<p>Si obligation de faire appel à un médecin et/ou une ambulance:  - une attestation signée par le médecin sur laquelle apparaît son adresse et son numéro de téléphone;  - un document prouvant la mise à disposition de l'ambulance</p>
<p><b>La liste des signaleurs</b></p>	<p>La liste des signaleurs sollicités pour assurer la sécurité de l'épreuve</p>
<p><b>L'information des villes traversées</b></p>	<p>La production de la preuve matérielle que chaque commune traversée a bien été informée de l'adaptation du régime de circulation lors du passage de la manifestation.</p>
<p><b>Les arrêtés de circulation ou de stationnement</b></p>	<p>Les copies des arrêtés de circulation ou de stationnement des maires et du Conseil départemental</p>
<p><b>L'avis des préfets des autres départements</b></p>	<p>Les avis des préfets des autres départements si la manifestation dépasse les limites du département</p>
<p><b>"Natura 2000"</b></p>	<p>Le formulaire d'évaluation des incidences "Natura 2000" si la manifestation est soumise à cette démarche. Pour le savoir, vous pouvez accéder aux informations disponibles sur le site Internet de la DREAL</p>

<b>Dès la réception de la convention</b>	
<b>La Convention forces de l'ordre</b>	La copie de la convention conclue avec la police ou la gendarmerie
<b>Délai de 6 jours au plus tard avant le début de la manifestation</b>	
<b>L'attestation de police d'assurance</b>	Vous devez fournir, <u>au plus tard</u> six jours avant le début de la manifestation, une attestation de police d'assurance en application de l'article A. 331-2 du code du sport.
<p>L'attestation de police d'assurance souscrite par vos soins doit garantir votre événement et couvrir votre responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En principe, l'attestation de police d'assurance à produire doit préciser la date, le lieu, le nom et la nature de la manifestation que vous organisez.</li> <li>- A supposer que votre contrat couvre pendant toute l'année les événements relevant du code du sport, vous pouvez produire une attestation annuelle mais cette dernière doit alors mentionner expressément les références textuelles du code du sport ainsi que le type d'événements couverts (organisation de randonnées, de courses, etc.).</li> </ul>	



## INFORMATIONS AUX SIGNALEURS.

Tout d'abord, sachez que sans vous la course n'aurait pas lieu. Merci à vous pour votre présence bénévole.

Etre signaleur bénévole, sur une manifestation se déroulant sur la voie publique impose d'être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

**Le rôle** du signaleur est d'**informer les usagers** de la route du déroulement d'une manifestation sportive sur les voies empruntées et de leur communiquer les grandes lignes de l'arrêté préfectoral. En aucun cas, le signaleur peut se substituer aux forces de l'ordre (gendarmerie / police).

### Nous vous demandons :

- **D'être vêtu d'un gilet jaune fluo** (le code de la route prévoit que chaque conducteur en possède un dans sa voiture)
- **Etre visible par les automobilistes et les véhicules de l'organisation** : en possédant un panneau



de type K10 ( fourni par l'organisation)

### MISSIONS du Signaleur :

- **La mission du signaleur débute** en arrivant à son poste, environ 1h avant le départ des coureurs et se termine après le dernier tour de la course suite au passage de la voiture balai. (ou d'une voiture ayant à bord le responsable sécurité.)
- **Assurer la sécurité des usagers** :
  - En informant les automobilistes qu'il y a une course cycliste
  - En les dirigeant à prendre le sens de la course.
- **Assurer la sécurité des coureurs**
  - **Indiquer le sens de la course** aux coureurs et aux véhicules de l'épreuve : tenir le panneau d'une main pour arrêter les véhicules et indiquer la direction à suivre de l'autre main.
- **Rester calme et courtois, ne pas avoir une attitude agressive à l'égard des usagers de la route.** En cas de difficultés avec une personne, merci d'informer immédiatement le responsable local des signaleurs qui en avisera immédiatement auprès des services de la gendarmerie. Le signaleur doit avoir en sa possession un papier et un crayon pour relever l'identification des véhicules réfractaires. (S'il possède un téléphone portable ceci n'en sera que mieux mais en avoir un n'est pas non plus une obligation)

La commission cyclospor UFOLEP 16.

**Demande d'autorisation en Mairie  
pour une manifestation sportive**

Monsieur le Maire,

En qualité de : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète :  
.....

Code postal : ..... Commune : .....

☎ : ..... Fax : .....

Adresse électronique : .....@.....

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation pour organiser une manifestation sportive

intitulée (nom exact) : .....

organisée par l'association ou la société organisatrice : .....

Adresse complète du siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Elle est affiliée à la fédération délégataire

FFC  FFA  UFOLEP  FFM  Autre (préciser) : .....

et nous déclarons être assurés conformément aux textes en vigueur auprès d'une compagnie agréée.

La manifestation se déroulera le : .....

De ..... h ..... à ..... h .....

Le nombre approximatif de participants attendus est de : .....

Le nombre approximatif de spectateurs attendus est de : .....

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à : ..... Le : .....

Signature du responsable :

---

**Réponse**

Je soussigné(e), Maire de .....  
émet un avis :

Favorable

Défavorable

et m'engage à prendre les arrêtés nécessaires en matière de restrictions de circulation et de stationnement

Courrier à établir en 2 exemplaires :

- le 1<sup>er</sup> contresigné par le Maire est à retourner au correspondant de l'association organisatrice qui doit ensuite le faire parvenir à l'autorité administrative compétente au moins 6 semaines avant la date de l'épreuve.
- Le 2<sup>ème</sup> exemplaire est à conserver par la Mairie.

## Signaleurs

L'organisateur s'engage à fournir **au plus tard 15 jours** avant l'épreuve, la liste des signaleurs.

Date de l'épreuve : .....  
 Intitulé exact de l'épreuve : .....  
 Association organisatrice : .....

Liaisons cibistes :  Oui  Non  
 Conventions avec les forces de l'ordre :  Oui  Non  
 Arrêté relatif à la signalisation :  Oui  Non  
 Nombre de signaleurs mis en place : .....

Préciser ci-après, pour chacun d'entre eux les renseignements suivants :

Titulaires	Suppléants (pas de poste défini)
Point de contrôle n° 1..... Nom : ..... Prénom : ..... N° de permis de conduire : ..... Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....	Nom : ..... Prénom : ..... N° de permis de conduire : ..... Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....
Point de contrôle n° ..... Nom : ..... Prénom : ..... N° de permis de conduire : ..... Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....	Nom : ..... Prénom : ..... N° de permis de conduire : ..... Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....
Point de contrôle n° ..... Nom : ..... Prénom : ..... N° de permis de conduire : ..... Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....	Nom : ..... Prénom : ..... N° de permis de conduire : ..... Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....
Point de contrôle n° ..... Nom : ..... Prénom : ..... N° de permis de conduire : ..... Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....	Nom : ..... Prénom : ..... N° de permis de conduire : ..... Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....
Point de contrôle n° ..... Nom : ..... Prénom : ..... N° de permis de conduire : ..... Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....	Nom : ..... Prénom : ..... N° de permis de conduire : ..... Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....
Point de contrôle n° ..... Nom : ..... Prénom : ..... N° de permis de conduire : ..... Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....	Nom : ..... Prénom : ..... N° de permis de conduire : ..... Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....
Point de contrôle n° ..... Nom : ..... Prénom : ..... N° de permis de conduire : ..... Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....	Nom : ..... Prénom : ..... N° de permis de conduire : ..... Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....

N° Affiliation

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° C.A.P.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### Souscription

## ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES DIVERS POUR LES EPREUVES, RANDONNEES ET MANIFESTATIONS CYCLISTES - A.C.T. -

**CE DOCUMENT DOIT ETRE INTEGRALEMENT COMPLETE.**

NOM DE LA PERSONNE MORALE (ASSOCIATION, CLUB, COMITE DES FETES, ...) ORGANISATRICE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

EMAIL : \_\_\_\_\_

\* NOM ET QUALITE DU REPRESENTANT DE L'ORGANISATEUR SIGNATAIRE : \_\_\_\_\_

\* SI LA PERSONNE OU L'ASSOCIATION ORGANISATRICE N'AGIT PAS UNIQUEMENT POUR SON PROPRE COMPTE, DESIGNER LES AUTRES COORGANISATEURS : \_\_\_\_\_

\* NOM ET APPELLATION DONNES A L'EPREUVE OU A LA MANIFESTATION A ASSURER : \_\_\_\_\_

\* DATES ET HORAIRES AUXQUELS SE DERoule LA MANIFESTATION : \_\_\_\_\_

\* LIEU DE LA MANIFESTATION : \_\_\_\_\_

\* EPREUVE, COMPETITION SOUMISE A DECLARATION

**ATTENTION : VOIR INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO.**

Si vous souhaitez une A.C.T. globalisée, renseignez un bordereau par manifestation. Une proposition adaptée et globalisée vous sera adressée.

**COTISATION :**

\* COURSES CYCLOSPORT  BREVETS SPORTIFS  COURSES CONTRE LA MONTRE   
1 jour  2 jours  Nombre de participants\* \_\_\_\_\_ Forfait = \_\_\_\_\_ €

Ou si l'effectif n'est pas identique les 2 jours :

Nombre de participants 1<sup>er</sup> jour \_\_\_\_\_ Nombre de participants 2<sup>ème</sup> jour \_\_\_\_\_  
Forfait 1 journée : \_\_\_\_\_ € Forfait 2<sup>ème</sup> jour : \_\_\_\_\_ € Total : \_\_\_\_\_ €

\* COURSES VTT  CYCLOTOURISME  RANDONNEES VTT  CYCLOCROSS  TRIAL/BIKE TRIAL  ENDURO VTT   
BICROSS  BIKE AND RUN  VELO COUCHE   
1 jour  2 jours  Nombre de participants\* \_\_\_\_\_ Forfait = \_\_\_\_\_ €

Ou si l'effectif n'est pas identique les 2 jours :

Nombre de participants 1<sup>er</sup> jour \_\_\_\_\_ Nombre de participants 2<sup>ème</sup> jour \_\_\_\_\_  
Forfait 1 journée : \_\_\_\_\_ € Forfait 2<sup>ème</sup> jour : \_\_\_\_\_ € Total : \_\_\_\_\_ €

\* y compris bénévoles, encadrement et sécurité (ne répondant pas à la définition de l'article 2.2 des M.A.A.).

LES REPONSES FAITES AU PRESENT QUESTIONNAIRE SONT SOUMISES EN CAS D'OMISSION, D'INEXACTITUDE OU DE FAUSSE DECLARATION AUX SANCTIONS PREVUES PAR LES ARTICLES L.113-8 ET L.113-9 DU CODE DES ASSURANCES.

Conformément aux dispositions de l'article L.112-2 du Code des Assurances, cette demande ne saurait octroyer une quelconque garantie d'assurance et n'engage aucunement l'APAC. Seul l'envoi des Conditions Particulières formalise l'acceptation par l'APAC de cette demande. IL EST DONC IMPERATIF QUE CETTE DEMANDE SOIT ADRESSEE AU MOINS 3 SEMAINES AVANT L'EPREUVE OU LA MANIFESTATION. Toute demande adressée postérieurement à ce délai est susceptible de ne pouvoir être étudiée auquel cas, aucune proposition d'assurance ne serait établie.

Cachet de la Délégation	Cadre réservé à la Délégation	<p>Je soussigné, responsable de l'association _____ déclare :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- m'être parfaitement conformé aux dispositions des articles R.331-7 à R.331-17.2 du Code du Sport,</li> <li>- avoir déposé la copie de l'ensemble des pièces demandées au titre de ces dispositions, ainsi que le document spécifique UFOLEP/APAC, auprès du Comité Départemental UFOLEP ou de la Délégation Départementale APAC,</li> <li>- disposer de la notice A.C.T. Manifestations, randonnées et épreuves cyclistes et accepter sans réserve les garanties précisées.</li> </ul> <p>A _____ le _____ Signature :</p>
-------------------------	-------------------------------	---

**ASSUREURS PROCURANT LES GARANTIES :**

• Assurance de personnes "Accident Corporel" : M.A.C. (Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques), mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - Immatriculation au registre des mutuelles : 331903757 - 3 rue Récomier 75007 PARIS.

• Responsabilité civile, Assurance de dommages, Protection Juridique : Mutuelle Assurance des Instituteurs de France - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - Entreprise régie par le Code des Assurances - CS 90000 - 79038 NIORT cedex 9.

• Assistance : Garantie octroyée par la MAIF 79038 NIORT cedex 9 et mise en œuvre par INTER MUTUELLES ASSISTANCE (IMA) G.I.E - Groupement d'intérêt économique au capital de 3.750.000 € - Siège social : 118 avenue de Paris - 79000 NIORT.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à l'APAC la prise en compte de votre demande. Sauf opposition de votre part, nous pouvons être amenés à utiliser ces informations à des fins de prospection. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Pour toute demande, contactez l'APAC 21 rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20.

## LISTE DES DOCUMENTS QUI SERONT SOLLICITES EN CAS DE DECLARATION DE SINISTRE

- **Pour les manifestations sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance de plus de 100 participants et soumises à déclaration préalable, joindre :**
  - le programme et le règlement (visés à l'article A.331-2 du Code du Sport),
  - un plan des voies empruntées sur lequel figurent les points de rassemblement ou de contrôle préalablement définis,
  - le recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers,
  - la liste des participants (liste comportant nom, prénom et n° de licence).
- **Pour les manifestations ou épreuves avec classement ou chronométrages soumises à déclaration préalable, joindre :**
  - une copie de l'avis de la fédération délégataire concernée, ou à défaut d'avis, la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception de la demande d'avis déposée auprès de celle-ci (réservé aux épreuves sur voie publique),
  - un plan détaillé des voies et des parcours empruntés,
  - le règlement particulier, tel qu'il résulte des règles techniques et de sécurité mentionnées à l'article R.331-7 du Code du Sport,
  - le recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers : le règlement technique et de sécurité type (document UFOLEP) régularisé,
  - la liste des participants (liste comportant nom, prénom et n° de licence).

## LE REGIME DE LA DECLARATION PREALABLE

Les manifestations sportives **comportant un chronométrage ou un classement (en fonction notamment de la plus grande vitesse réalisée ou d'une moyenne imposée ou d'un horaire fixé à l'avance)** et qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique sont soumises à **déclaration administrative préalable**. Cette obligation de réaliser cette déclaration administrative vaut donc quel que soit le nombre de concurrents à partir du moment où il y a chronométrage. Par conséquent, toute épreuve cycliste avec chronométrage ou classement est soumise à déclaration administrative préalable.

Les manifestations sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance sont également soumises à déclaration administrative préalable si elles comptent plus de 100 participants.

Le fait d'organiser une manifestation sportive sans la déclaration préalable nécessaire ou sans respecter les prescriptions figurant dans la déclaration administrative est sanctionné pénalement (amende de 1.500 €).

Les épreuves et compétitions sportives sur circuit ou terrain fermé soumises ou non à déclaration nécessitent la souscription du contrat A.C.T.

Le respect de ces formalités imposées par le Code du Sport conditionne l'octroi des garanties d'assurance. Une déchéance de garantie serait opposée s'il était établi que l'épreuve ou la manifestation a été organisée sans se conformer à ces obligations légales et réglementaires.

## COMMENT REGULARISER VOTRE CONTRAT A.C.T. ?

### ▪ POURQUOI REGULARISER VOTRE CONTRAT ?

Vous venez de solliciter la souscription d'un contrat pour garantir une épreuve, manifestation ou compétition cycliste (activités exclues de la M.A.A. Activités sportives et de plein air).

Ce contrat A.C.T. est sollicité en considération d'un effectif prévisionnel (l'analyse du risque ayant été réalisée et la cotisation fixée en conséquence). Conformément aux dispositions du Code des Assurances, il vous appartient de déclarer les éléments susceptibles d'aggraver les risques tels qu'ils ont été appréhendés lors de la souscription du contrat.

Par conséquent, si à l'issue de l'inscription de tous les participants à cette activité pour laquelle vous avez souscrit ce contrat A.C.T. (**et en tout état de cause avant le début de la manifestation**), vous constatez que l'effectif réel de cette activité ou manifestation excède (\*) le nombre de personnes physiques déclaré lors de la souscription, il vous appartient de procéder à une régularisation.

(\*) Si les inscriptions sont inférieures à l'effectif prévisionnel déclaré, il est inutile de procéder à cette régularisation.

### ▪ COMMENT PROCEDER A CETTE REGULARISATION ?

Vous devez nous appeler 24H/24, 7J/7 au 0 800 10 10 58 (numéro vert) pour nous apporter les informations nécessaires, à savoir :

1. votre nom, ainsi que votre numéro de téléphone,
2. le nom de votre association, ainsi que le code postal de son siège,
3. le numéro du contrat A.C.T. que vous avez souscrit,
4. la date de la manifestation,
5. l'effectif initialement déclaré lors de la souscription et l'effectif réel que vous aurez relevé à l'issue de l'inscription.

**Attention ! ne jamais appeler en mode « appel masqué »**

### ▪ QUELLES SERONT LES INCIDENCES DE CETTE REGULARISATION ?

Nos services vous adresseront le bordereau rectificatif vous confirmant la prise en compte de cette régularisation. A défaut d'une telle régularisation, l'APAC serait en droit d'appliquer une déchéance de garantie ou une réduction proportionnelle de l'indemnité due.